

22 octobre 2013

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE BRETILLIEN

Sondage effectué auprès de 1000 internautes

entre le 16 juillet et le 15 septembre 2013

synthèse



Avant propos

Cette enquête auprès d'un millier de personnes a été effectuée à l'initiative d'un particulier, libre de tout engagement, qui ne prétend pas rivaliser avec les professionnels des instituts de sondage, mais qui - du fait de sa formation et de son expérience - prétend cependant pouvoir livrer des résultats suffisamment crédibles.

Comme tout sondage auto-administré réalisé via internet, il appelle un certain nombre d'observations sur la validité des réponses obtenues et sur la représentativité des résultats.

J'invite les personnes intéressées par les questions de sécurité à me solliciter directement sur ce point qui est assez technique. Je précise d'autre part qu'il ne m'est naturellement pas possible de mieux garantir la représentativité des répondants que ne l'a fait par exemple la société TMO en 2005, en livrant au Conseil général les résultats de sa très intéressante étude « Quelle identité pour le département d'Ille-et-Vilaine ? ». Je la cite : « *De par sa nature auto-administrée, cette enquête ne peut prétendre à une stricte représentativité du département. .../... Les réponses ne sont donc représentatives que d'elles-mêmes* ». C'est la loi du genre. Il ne s'agit pas d'un scrutin. Personne n'en a la prétention. Mais qui aurait intérêt à se priver d'un vaste « micro-trottoir » auprès de plus de 1.000 personnes ? Et la représentativité d'un millier d'internautes risque t'elle vraiment d'être plus contestable que la représentativité d'un comité dit d'experts composé d'une douzaine de membres cooptés en toute discréction ?

J'adresse des remerciements très sincères à toutes les personnes qui ont bien voulu participer à ce « sondage », et j'invite toutes celles qui ont horreur des chiffres à ne lire que ce qui est en bleu, voire à passer directement à la conclusion !... ;-)

patrick.jehannin@gmail.com

La démarche

Ce sondage intitulé « Être ou ne pas être Bretillien » a pour objectif d'apprécier, à distance de la décision du Conseil Général du 20 juin 2013 qui a été pour le moins incomprise, l'état de l'opinion sur la question du gentilé des habitants du département d'Ille-et-Vilaine.

Il s'efforce de distinguer la « vue du dedans », qui est celle des habitants du territoire, de la « vue du dehors », qui est celle des personnes qui ont des raisons d'y être attachées. Il recense des avis sur la conduite du projet et sur la décision qui a été prise.

D'autres « vues » sont possibles à partir de la base de données que je tiens à la disposition des personnes physiques et morales justifiant d'un intérêt pour la question.

Il en est ainsi de la « vue » des natifs par exemple, dont il n'est pas spécifiquement rendu compte ici du fait que le sujet est très précisément celui de la création d'un gentilé (c'est-à-dire d'un nom pour les habitants) et non celui de la création d'un ethnonyme (en l'occurrence, un nom pour les natifs). La distinction est capitale, singulièrement du fait de ce que sont devenus les flux migratoires.

Les résultats qui sont présentés dans les pages suivantes portent sur les 1.000 premières réponses, après suppression ou mise en quarantaine de très rares contributions fantaisistes ou suspectes. Elles émanent d'internautes sollicités via des réseaux sociaux, des forums et des blogs intéressant l'Ille-et-Vilaine ou plus rarement la Bretagne toute entière, sans préjugé sur les centres d'intérêt qui sont les plus divers.

Elles ont été collectées entre le 16 juillet et le 15 septembre 2013, sans bénéficier de « publicité » via les grands médias de la presse écrite, radiophonique ou télévisée.

Sur ces 1.000 répondants : 701 (soit : 70,10 %) résident dans le département, 299 (soit 29,90 %) n'y résident pas. Par ailleurs 853 personnes (85,30 %) habitent ou ont habité dans le département, tandis que 448 (44,80 %) en sont natifs.

Concernant le nom des habitants, sont exploitées 6 appellations potentielles qui sont les 3 appellations proposées par le comité dit d'experts ainsi que, pour faire bonne mesure, les 3 premières appellations issues du sondage réalisé par le quotidien Ouest-France en janvier 2012.

Sur le plan méthodologique, il faut noter que l'appellation « Haut-Breton » est parfois - et semble t'il assez souvent – invoquée sans référence sérieuse à l'histoire ou à la géographie.

Ce document est accompagné de deux annexes : un modèle du questionnaire en ligne (annexe I - quelques items, mal formulés, n'ont finalement pas été exploités) et le résultat d'un tri à plat non filtré (annexe II).

au sujet de l'appellation « Bretillien »

1 - Êtes vous satisfait(e) de cette appellation ?

%	Ensemble	Résidents	Non résidents
OUI	7,80	8,99	5,02
NON	80,40	80,03	81,27
Sans réponse	11,80	10,98	13,71



Un peu plus de 80 % des répondants ne sont pas satisfaits de l'appellation retenue, les non résidents - pourtant en proportion plus réservés - l'étant encore un peu moins que les résidents.

Sans beaucoup d'hésitation, résidents et non résidents considèrent à plus de 80 % que le nom Bretillien n'est ni de nature à relier les habitants entre eux, ni - encore moins - de nature à renseigner de l'extérieur sur l'appartenance au département.

2 - Le nom Bretillien vous paraît-il de nature à relier entre eux les habitants du département ?

%	Ensemble	Résidents	Non résidents
OUI	10,40	10,41	10,37
NON	83,20	84,45	80,27
Sans réponse	6,40	5,14	9,36

3 - Vous paraît-il de nature à renseigner de l'extérieur sur l'appartenance à ce territoire ?

%	Ensemble	Résidents	Non résidents
OUI	7,50	7,42	7,69
NON	88,70	89,44	86,96
Sans réponse	3,80	3,14	5,35

Les non résidents paraissent sur ces sujets sensiblement plus circonspects que les résidents.

au sujet de la procédure

4 - Avez vous eu connaissance de la procédure adoptée avant le 20 juin 2013 ?

%	Ensemble	Résidents	Non résidents
OUI	30,90	35,24	20,73
NON	64,30	60,91	72,24
Sans réponse	4,70	3,85	6,69

Plus de 60 % des résidents n'ont pas eu connaissance avant la délibération du Conseil général de ce que devait être la procédure. S'ajoute à cela le fait que les 35,24 % des résidents qui en ont eu connaissance ne peuvent qu'être conduits à constater qu'elle n'a pas été respectée. C'est donc au total plus de 95 % des habitants, mais également de l'ensemble des répondants qui n'ont pas eu l'information pertinente.

5 - Le « comité d'experts » vous paraît-il représentatif de la diversité et de la richesse des hommes et des femmes d'Ille-et-Vilaine ?

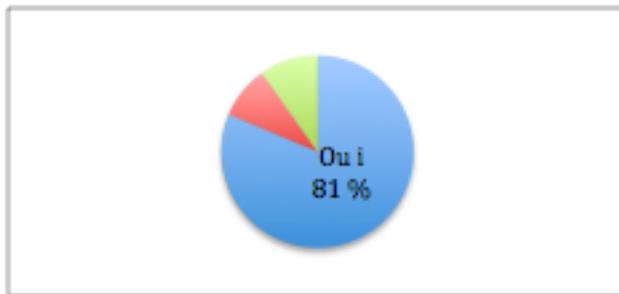
%	Ensemble	Résidents	Non résidents
OUI	15,80	16,69	13,71
NON	57,10	57,92	55,18
Sans réponse	27,10	25,39	31,10

Plus du quart des répondants n'expriment pas d'opinion, tandis que tout au plus, parmi les résidents qui sont en principe mieux à même de juger de cette question que les non résidents, seul un répondant sur 6 environ considère que le comité – qui a été abusivement présenté jusqu'au bout comme un comité d'experts – est représentatif de la diversité et de la richesse des hommes et des femmes d'Ille-et-Vilaine.

6 - Auriez vous aimé(e) être consulté par le Conseil général avant qu'il ne prenne sa décision ?

%	Ensemble	Résidents	Non résidents
OUI	73,90	81,31	56,52
NON	10,40	8,84	14,05
Sans réponse	15,70	9,84	29,44

On retiendra surtout que plus de 80 % des habitants du département auraient souhaité être consultés.



Précisons qu'ils n'évoquent ni une consultation, ni un référendum au sens du droit constitutionnel.

Les cris du cœur

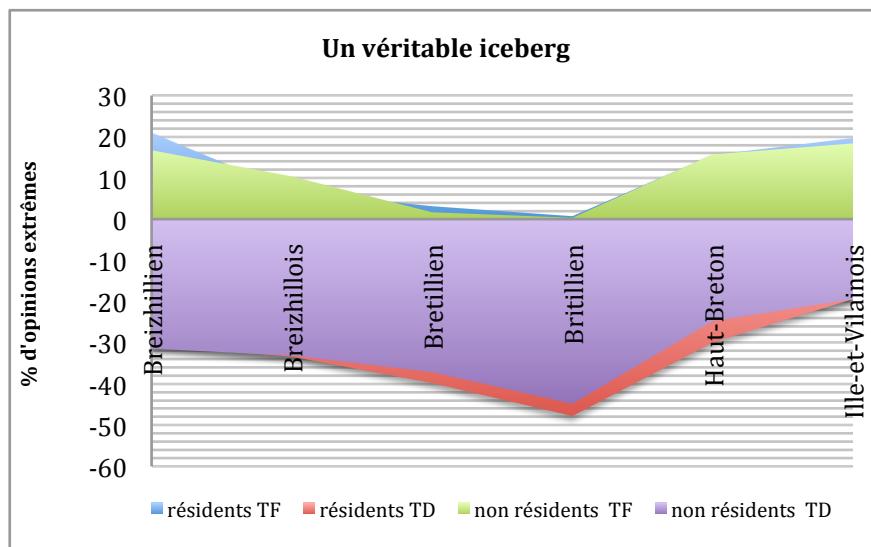
Sont ici présentés d'un côté le pourcentage d'opinions très favorables et de l'autre le pourcentage d'opinions très défavorables à chacune des appellations. Ils permettent de calculer le rapport entre les opinions les plus catégoriques. Celui ci exprime l'ampleur des oppositions les plus frontales. C'est ainsi par exemple que pour 100 personnes très favorables (TF) à Breizhillois, près de 500 (498) y sont très défavorables (TD).

Les cris du cœur des résidents

% sur 701	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
TF	20,97	6,70	3,14	0,71	15,55	19,69
TD	-30,67	-33,38	-39,80	-47,79	-29,96	-19,40
Rapport TD/TF	1,46	4,98	12,68	67,30	1,93	0,99

Les cris du cœur des non résidents

% sur 299	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
TF	16,72	10,37	1,67	0,33	15,72	18,39
TD	-31,44	-33,11	-37,12	-44,82	-24,75	-19,40
Rapport TD/TF	1,88	3,19	22,23	135,81	1,57	1,05



Ce dessin à vocation plus figurative que réellement scientifique illustre le fait qu'il ne faut pas tant se fier aux opinions très favorables qui émergent qu'aux opinions très défavorables immergées. On observe en effet ici que, tant du côté des résidents que du côté des non résidents, les opinions très défavorables l'emportent toujours sur les opinions très favorables, sauf en ce qui concerne l'appellation Ille-et-Vilainois pour laquelle aversions et engouements font jeu égal.

On remarque aussi que Bretilliens et Britilliens enregistrent de très loin les résultats les plus péjoratifs.

L'expression des faveurs

C'est l'appellation Ille-et-Vilainois qui réunit le plus d'opinions favorables (F) et très favorables (TF), en dépassant très sensiblement les appellations Breizhillien et Haut-Breton.

Chez les résidents (701) :

TF + F	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
nombre	277	164	62	15	223	335
% sur 701	39,51	23,39	8,85	2,14	31,81	47,79

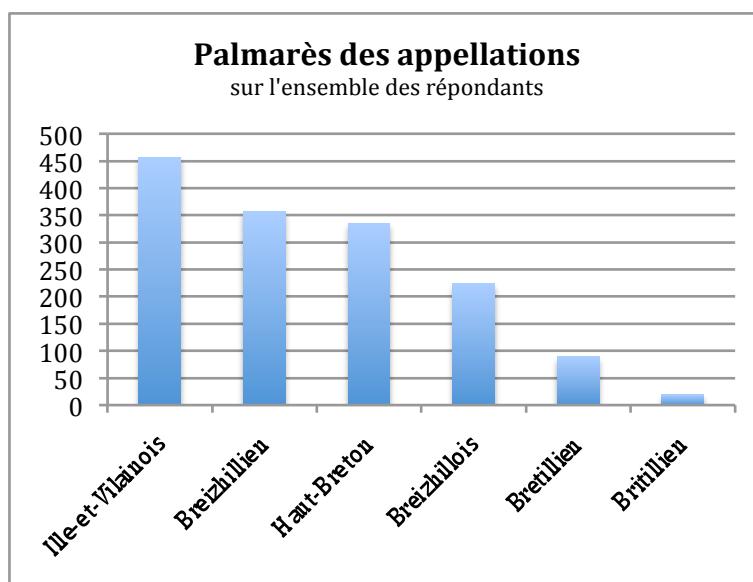
Chez les non résidents (299) :

TF + F	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
nombre	80	60	27	5	112	122
% sur 299	26,76	20,07	9,03	1,67	37,46	40,80

Ensemble (1000) :

TF + F	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
nombre	357	224	89	20	335	457
% sur 1000	35,70	22,40	8,90	2,00	33,50	45,70

Bien qu'ayant été conçue pour « faire adhérer le plus grand nombre », l'appellation Bretillien réunit moins de 10 % d'opinions favorables et très favorables (dont moins de 3% très favorables).



Rapportée au nombre des « suffrages » exprimés par les habitants du département qui auraient aimé être consultés, l'exact taux d'opinions favorables ou très favorables à Ille-et-Vilainois est de : 54,98%.

L'ampleur des clivages

Il faut souligner que la mesure en est ici effectuée après intervention de la décision du Conseil général, de sorte que les clivages initiaux sont atténués par les effets de ralliements.

Un indicateur d'engagement

Il traduit ce qui laisse, et à contrario ce qui ne laisse pas, indifférent.

C'est clairement l'appellation Breizhillien qui laisse le moins indifférent.

% Indifférents	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
Résidents	5,28	8,99	9,56	6,70	10,27	12,41
Non résidents	5,69	8,70	9,03	5,69	9,70	13,71
Ensemble	5,40	8,90	9,40	6,40	10,10	12,80

Un indicateur de confrontation

exemple de lecture : 2,14 % des répondants résidant en Ille-et-Vilaine sont très favorables ou favorables à l'appellation « Britillien », tandis que 76,32 % y sont défavorables ou très défavorables, de sorte que pour 1 personne très favorable ou favorable, il y en a 36 défavorables ou très défavorables.

Chez les résidents :

% sur 701	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
1 = TF + F	39,51	23,39	8,85	2,14	31,81	47,79
2 = D + TD	45,51	54,21	67,05	76,32	45,65	30,67
Rapport 2/1	1,15	2,32	7,58	35,66	1,44	0,64

Chez les non résidents :

% sur 299	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
1 = TF + F	26,76	20,07	9,03	1,67	37,46	40,80
2 = D + TD	48,49	50,50	60,20	69,23	36,12	30,43
Rapport 2/1	1,81	2,52	6,66	41,46	0,96	0,75

Sur l'appellation Breizhillien, l'opinion des non résidents est plus tranchée que celle des résidents.

Sur l'appellation Haut-Breton, l'opinion des résidents est plus tranchée que celle des non résidents.

Pour les résidents comme pour les non résidents :

- les appellations les plus clivantes sont Britillien et Bretillien
- l'appellation Ille-et-Vilainois apparaît très clairement la moins clivante de toutes les appellations.

L'élasticité des points de vue

Les matrices de préférences qui figurent ci-dessous ont pour objectif de montrer que les tenants d'une appellation ne sont pas systématiquement opposés à toutes les autres.

Ainsi, sur les 277 résidents qui sont très favorables ou favorables à Breizhillien, 32,49 % sont également très favorables ou favorables à Haut-Breton, tandis que sur les 223 résidents qui sont très favorables ou favorables à Haut-Breton, 40,36 % sont également très favorables ou favorables à Breizhillien en même temps que 47,53 % sont aussi très favorables ou favorables à Ille-et-Vilainois.

L'élasticité des points de vue des résidents

% TF + F	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
Breizhillien (277)	100	42,96	6,50	0,72	32,49	35,38
Breizhillois (164)	72,56	100	4,27	2,44	26,83	42,68
Bretillien (62)	29,03	11,29	100	16,03	27,42	27,42
Britillien (15)	13,33	26,67	66,67	100	33,34	13,33
Haut-Breton (223)	40,36	19,73	7,62	2,24	100	47,53
Ille-et-Vilainois (335)	29,26	20,90	5,07	0,60	31,64	100

L'élasticité des points de vue des non résidents

% TF + F	Breizhillien	Breizhillois	Bretillien	Britillien	Haut-Breton	Ille-et-Vilainois
Breizhillien (80)	100	43,75	10,00	1,25	37,50	25,00
Breizhillois (60)	58,33	100	5,00	1,66	31,66	33,33
Bretillien (27)	29,63	11,11	100	18,52	37,04	25,93
Britillien (5)	20,00	20,00	100,00	100	60,00	0,00
Haut-Breton (112)	26,79	16,96	8,93	2,68	100	39,29
Ille-et-Vilainois (122)	16,39	16,39	5,74	0,00	36,07	100

Les tenants des appellations Breizhillien, Breizhillois, Haut-Breton et Ille-et-Vilainois témoignent d'une certaine ouverture à l'égard des appellations alternatives, sauf en ce qui concerne les appellations Bretillien et Britillien qui ne bénéficient donc guère de la pluralité de vues de la très grande majorité des répondants.

Quelques commentaires

La liste exhaustive des commentaires qui ont été formulés est à la disposition des personnes intéressées. Il ne s'agit ci-dessous que d'une sélection purement subjective, quoique le plus possible fidèle aux opinions les plus souvent exprimées. Les thèmes les plus fréquemment abordés concernent la **problématique territoriale** (identité, utilité et pérennité des départements), le **bien-fondé de l'approche** (nécessité, voire utilité d'une appellation, pertinence d'une démarche d'inspiration marketing), les **modalités de choix du gentilé** (compétence et légitimité du comité dit d'experts, opportunité d'une large consultation des intéressés), ainsi que les **remarques d'ordre linguistique** (construction, phonétique, pouvoir évocateur).



- Supprimons les départements !...
- Ce nom n'est pas notre choix.... Il n'est le reflet de rien.
- Sujet traité de manière antidémocratique, pour servir les intérêts de qui ?
- Je trouve cette histoire d'une stupidité absolue. C'est une "identité" (?) parfaitement factice.
- lorsqu'ils ont voulu changer le nom du département notre avis avait été demandé, c'est ainsi que le nom de l'Ille et Vilaine est resté.
- Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple
- Ce n'était pas une préoccupation des habitants d'Ille-et-Vilaine mais, comme trop souvent, une opération de professionnels de la communication qui ont le chic pour embobiner les responsables politiques. Rien à voir avec les Côtes-du-Nord devenues Côtes d'Armor pour mieux situer le département. L'Ille-et-Vilaine comme la plupart des départements est une création artificielle qui ne tient pas compte des territoires historiques.

- Un gentilé doit être formé à partir d'un nom de lieu auquel il fait référence. Cad: Ille et Vilaine. Un gentilé ne se choisit pas, sauf pour un apport mineur, comme la fin en ois, ais, éen etc..
- Plus de 200 ans après la création du département quelle mouche a piqué nos CG "Conseillers Généraux", ceux d'avant n'avaient donc pas penser à cette appellation ! Bizarrement nos CG s'accrochent au département, structure de vie qui a un sens, mais structure administrative DEPASSEE. L'addition des couches fonctionnelles administratives est ridicule.
- ça ne concerne que les locaux et encore ça vole très bas mais les autres habitants de France n'en ont vraiment rien à branler
- "Brétillien" est un mot-valise sans grand intérêt, qui ne renseigne ni sur l'histoire, ni sur la géographie de notre département. Je trouve étonnant que sa création ait nécessité une équipe d'experts, et coûté une somme aussi élevée, qui reste à justifier !
- Je ne serais que malouine et bretonne...
- Le département ne représente pas l'identité profonde du territoire. Pour ma part je souhaite être Breton.
- je trouve la composition du comité scandaleuse, comme si ces gens était représentatif de quelqu'un d'autre qu'eux ou qu'ils avaient une légitimité en tant que personnalité. pour ma part je ne pense qu'ils ne sont ni légitimes ni représentatifs, et que les autres habitant.e.s, eh bien on s'en fout !
- dans démocratie il y a bien " demos" dedans donc normalement nous aurions du avoir chacun un questionnaire à remplir pour donner notre avis non?
- Bonjour, Je trouve pour ma part que ce nom donne l'impression d'être une nouvelle race de reptile.
- J'étais et suis toujours un habitant d'Ille et Vilaine et ça me satisfait. Je n'ai pas du tout envie d'être, pour l'éternité, un " Bretmachin "
- Une appellation qui ne présente en soi aucun intérêt et qui posera plus de questions que de réponses: qu'est-ce qu'un brétillien?
- Essayer de donner une identité à un territoire factice me paraît totalement illusoire.
- Pas de consultation "officielle" de la part du Conseil général. (Ce n'est pas le rôle de Ouest France). Pourquoi associé ce nom au nom Bretagne puis qu'il s'agit de l'Ille et Vilaine? Ca a couté combien cette plaisanterie et ça profite à qui?
- Quels sont les résultats des délibérations? En Ille et vilaine il n y à pas d'éleveurs, d'ouvriers, d'étudiants...
- La question essentielle à se poser est l'avenir des départements et donc l'utilité d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. Avec le mille-feuilles administratif on sait que la région et les agglomérations sont les futurs survivants et que les départements sont des strates artificielles dépassées...
- A l'heure d'aujourd'hui les gens ont besoin de s'appuyer sur leurs racines, pas sur des élucubrations technocratiques sorties du chapeau de boîtes de pub.
- Pourquoi donner un nom aux habitants du territoire d'une structure administrative coûteuse, sans aucune valeur historique et patrimoniale et qui, de plus, est vouée à disparaître à terme ?
- Créer un gentilé pour désigner les habitants du département d'Ille-et-Vilaine ne me paraît pas du tout nécessaire, ni utile.
- Les départements sont issus d'un découpage purement administratif du territoire hexagonal, c'est-à-dire mis en place arbitrairement par des bureaucrates. Ce découpage ne correspond à aucune réalité socio-économique, culturelle, identitaire.
- Pourquoi faire comme (presque) tout le monde et avoir un gentilé ? La situation antérieure a-t-elle dérangé les habitants du département ?
- le nom fait très "reptilien". Bretillien n'est pas très flatteur et ne fait penser à rien, on ne fait absolument pas le lien avec le schmilblig
- Je me sens Rennaise mais AVANT TOUT Bretonne ! Je m'en contre fiche de cette appellation bidonnée, et simplement reflet d'un marketing quasiment obligatoire pour les localités

- Ce n'est pas de gentilé dont ont besoin les départements mais de se moderniser : disparition pure et simple au profit des régions et des pays
- Pourquoi ne pas avoir laissé Ille-et-Vilainois comme on s'appelait déjà comme ça avant entre nous et devant les autres...!
- Une décision comme celle ci demande à prendre en considération l'avis des citoyens vivant dans le département concerné. Sans autre commentaire.
- Sert à rien de chercher un nom quand il n'y en pas...
- pourquoi s'obstiner à créer un hasardeux néologisme quand la nécessité ne s'en fait pas sentir au quotidien ? le département existe depuis 220 ans, durant lesquels les francophones comme les habitants eux-mêmes se sont satisfaits du vocable "habitants d'Ille-et-Vilaine"
- Changer le nom du département aurait été plus opportun.
- L'appellation choisie qui évacue totalement la référence à La Vilaine me scandalise, moi qui suis fils de paysan, de même que la procédure utilisée par le Conseil Général qui témoigne d'un vrai mépris des citoyens "ordinaires"
- Le département est un échelon territorial dépassé, que seul maintient la tendance (lourde) des politiciens à défendre leur fromage.
- Nous sommes bretons, c'est déjà beaucoup à défendre. Ce nom est consternant, la démarche en elle même est consternante, le département est une entité purement administrative qui ne correspond à rien !
- Vouloir donner un nom aux habitants d'une découpage administratif vieux de 200 ans juste au moment où il doit disparaître est presque risible!!
- Un sondage aurait pu être plus approfondi auprès des habitants de notre département, marque de respect nous sommes tous concernés.
- Habitant d'Ille et Vilaine me semble suffisant pour me qualifier. En tout cas c'est ce que j'ai toujours utilisé et ce que je continuerai à utiliser.
- Pourquoi les habitants du département auraient-ils besoin d'un gentilé particulier ? L'identité bretonne (certes diverse) est celle revendiquée par les habitants, pourquoi en créer plus ou moins artificiellement une autre ? De plus les gens s'identifient plus au sein de la Bretagne à la ville dont ils se sentent proches.
- La recherche d'un nom pour les habitants d'Ille et Vilaine est inutile. La langue française permet des constructions nécessaires. Ce n'est pas cette démarche qui permettra de relier entre eux les habitants d'Ille et Vilaine. Comme la plupart des départements, l'Ille et Vilaine n'est qu'une construction administrative juxtaposant des territoires ne voyant pas la nécessité de ce rapprochement forcé. Quelle est l'utilité de relier entre eux les habitants d'Ille et Vilaine ? Les rapprochements et identités se construisent autour de l'histoire, l'économie et autres évènements intervenants fortement sur la vie des individus. La recherche d'un nom pour les habitants d'Ille et Vilaine n'est que de la communication sur une absence d'évènement. Les élus et salariés du CG35 pourraient utiliser l'argent de leurs administrés de manière plus efficace. La recherche d'un nom pour les habitants d'Ille et Vilaine incline plutôt à penser que les départements ont bien du mal à justifier leur existence dans le millefeuille administratif et politique français. On attend toujours le choc de simplification qui ne viendra pas avec un nom pour les habitants d'Ille et Vilaine sans rapport avec celui du département
- Ce nom n'est que de la communication pour transformer un territoire et ses habitants en produit.
- Je suis Breton et la notion d'appartenance au département me paraît ridicule et dépassée.
- encore une sectorisation socio-économique qui ne rime à rien, sauf à engraisser un cabinet d'étude sur le sujet le jury est un amalgame incompréhensible
- le département ne me paraît pas correspondre à une identité réelle mais administrative et artificielle. La preuve en est que le nom de ses "habitants" est inventé par une commission. Plus vite les départements disparaîtront et mieux ce sera. Je ne vois pas leur pertinence ni leur utilité.

Conclusion

Dès lors que l'on postule la nécessité d'un peu de cohérence entre le nom du département et le nom de ses habitants, ce sondage ne fait que s'inscrire dans le droit fil de tous ceux qui l'ont précédé.

Mars 2005

De l'enquête Ouest-France - IFOP effectuée auprès de 600 habitants, on retient que le nom Ille-et-Vilaine plaît à 88 % des habitants et que 71 % des habitants préfèrent Ille-et-Vilaine à Haute Bretagne.

Invoquant alors « *les vertus de la démocratie directe* » le nouveau Président du Conseil général, Jean-Louis Tourenne estime que les gens d'Ille-et-Vilaine « *aiment leur département, comme la jeune fille prenant le nom de l'aimé finissait par aimer le nom lui-même, fût-il lourd à porter* » et estime que « *C'est un avis qu'on ne saurait négliger* ». « *Les habitants d'Ille-et-Vilaine ont donc bien le sentiment d'appartenir à une même communauté de destin : il faut s'en réjouir* ».

Septembre 2005

De la consultation lancée par le Conseil général avec l'assistance de la société TMO sur « *les questions d'identité et d'appartenance territoriale et la proposition de changement de nom de l'Ille et Vilaine en Haute Bretagne* » (8094 répondants), la revue « Nous Vous Ille » (oct-nov-déc. 2005) déduit que :

- 84 % des répondants rejettent l'idée que le nom d'Ille-et-Vilaine puisse être dévalorisant pour ses habitants
- une proportion similaire (83 %) se dégage pour juger que le nom « Ille et Vilaine » n'a pas d'impact négatif sur l'attractivité touristique et économique du département
- la question du changement de nom est qualifiée de « secondaire » par 44 % des répondants et « d'inutile à poser » par 39 % d'entre eux
- 74 % des répondants sont opposés à l'idée de changer le nom du département
- pour 75 % des répondants, adopter le nom « Haute-Bretagne » pour l'Ille-et-Vilaine est une mauvaise proposition
- à la question de savoir « *si le département gardait le nom d'Ille-et-Vilaine, comment à votre avis pourraient s'appeler les habitants du département ?* », 40 % de personnes n'ont pas répondu, 5 % ont barré la question, 4 % ont répondu : inutile/pas nécessaire/sans importance, 51 % fournissant des réponses extrêmement dispersées (le document TMO recense 440 propositions différentes).

Janvier 2012

Du sondage intitulé « Quel nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine ? », effectué par le quotidien Ouest-France en Janvier 2012 sur la base de 10 noms (parmi lesquels ne figurait pas le nom Haut Breton), sélectionnés par un jury de 8 personnes, dont Jacques Delanoë (actionnaire unique - gérant de la société GFT) et Josiane Ermel (Directrice du Comité départemental du tourisme de Haute Bretagne - Ille-et-Vilaine), il ressort que les 3 noms les plus fréquemment souhaités sont : Breizh-Illien-ne(s) avec 38,5 % des voix, Ille-et-Vilainois-e(s) avec 15,5 % des voix et Breizh-Ilois-e(s) avec 15 % des voix (8954 votants).

mai 2013

Titulaire d'un marché de prestations intellectuelles en qualité de « *spécialiste de la communication, qui peut à la fois se prévaloir d'une bonne connaissance de l'Ille-et-Vilaine pour comprendre les ressorts de l'identité collective et de la gestion réussie d'adoption ou de changements de noms* » (marché aux termes duquel il doit notamment « *conseiller le Président et la Direction de la communication sur la stratégie à adopter pour faire émerger un nom pertinent susceptible de susciter l'adhésion des habitants d'Ille-et-Vilaine* »), Jacques Delanoë - à qui il est contractuellement demandé de « *porter personnellement la proposition* » - soumet au Conseil général 3 noms issus de la réunion d'un comité

dit d'experts, cooptés : Bretillien, Britillien et Haut-Breton, et - conformément aux termes du marché - s'engage ensuite en fin de processus « *personnellement et publiquement* » sur le nom Bretillien.

« *Un nom pertinent susceptible de susciter l'adhésion des habitants* » ?... Cherchez l'erreur.

Juin 2013

Le 20 juin, le Conseil général adopte le gentilé Bretillien et, contre toute attente, clôt subitement la procédure qui prévoyait pourtant une consultation des habitants.

Les réactions très majoritairement très négatives ne se font pas attendre, et par exemple :

- le Quotidien Ouest-France en publie immédiatement de très nombreuses sur son site internet, mais n'estime pas judicieux de se lancer dans un nouveau sondage d'opinion
- interrogés, les lecteurs du Télégramme de Brest répondent : J'aime : 10,9 % - Je n'aime pas : 44,6 % - Des quoi ? : 33,9 % - Sans opinion : 10,6 % (1945 réponses)
- sollicités sur leur satisfaction, les téléspectateurs de la chaîne FR3 répondent : Non : 87 % - Indifférents : 6,9 % - Oui : 6,2 % (569 réponses).

Octobre 2013

Cette nouvelle enquête auprès de 1000 internautes révèle, ou plutôt ne fait que confirmer, que :

- plus de 80 % des résidents comme des non résidents ne sont pas satisfaits de l'appellation
- pour plus de 80 % des résidents comme des non résidents, elle n'est pas de nature à relier entre eux les habitants du département
- pour près de 90 % des résidents comme des non résidents, elle n'est pas de nature à renseigner de l'extérieur sur l'appartenance à ce territoire
- plus de 60 % des résidents disent ne pas avoir été informés de ce que devait être la procédure, et les 35 % qui l'ont été - mis devant le fait accompli - n'ont pu que constater qu'elle n'a pas été respectée
- plus de 80 % des habitants du département disent qu'ils auraient aimé être consultés avant la décision
- moins de 10 % des répondants se déclarent favorables ou très favorables à l'appellation retenue
- à supposer que s'impose vraiment la nécessité voire l'utilité d'un gentilé, l'appellation Ille-et-Vilainois reste aujourd'hui pour les habitants du département, qui sont les premiers concernés, la seule à réunir une majorité absolue de suffrages. Rapportés aux suffrages exprimés par les personnes qui auraient souhaité être consultées (non compris par conséquent les voix de ceux qui ne se prononcent pas) : 54,98 % de suffrages favorables ou très favorables (et secondairement 68,58 % de suffrages très favorables, favorables et indifférents).

Le 21 octobre 2013

Toutes observations bienvenues à l'adresse : patrick.jehannin@gmail.com, ou mieux encore sur le blog : <http://etreounepasrebretillien.wordpress.com>

